



Douanes

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : RUCART Sébastien

Portable : 06-82-11-34-81

portable : 07-66-32-18-59

Courriel : unsadouanes@gmail.com

Courriel : udtfrance@gmail.com

PARIS, LE 9 OCTOBRE 2023

À

*Monsieur Thomas CAZENAVE,
Ministre délégué auprès du ministre de
l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique,
chargé des Comptes publics
Hôtel de Bercy
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12*

Objet : Retraite : service actif et reconnaissance de la pénibilité en Douane
Réf. : **008/2023**

Monsieur le Ministre,

L'administration des Douanes regroupe deux catégories de personnels : une branche appelée « administration générale - opérations commerciales » en poste sédentaire et une branche dite « Surveillance » de service actif.

Les douaniers effectuent des missions de protection de la population et du territoire. La légitime reconnaissance, d'une part, de la pénibilité et, d'autre part, de la dangerosité de ces missions s'est traduite par l'octroi de la bonification du « 1/5^e » en 2003 à destination des agents de la Surveillance,.

L'exercice des missions se fait dans des conditions de plus en plus dangereuses. Les fonctionnaires des Douanes font face à des infracteurs déterminés qui n'hésitent plus à attenter à leur vie. Face à une violence qui se banalise, l'Exécutif va prochainement présenter un plan de protection des fonctionnaires. Parallèlement, la réforme appliquée depuis le 1^{er} septembre va affecter ces mêmes fonctionnaires, qui seront exposés deux ans de plus à ce climat difficile. Dès lors, notre syndicat souhaite voir améliorer la retraite des personnels de services actifs des douanes.

L'allongement de la durée de cotisation et une carrière, de fait, plus longue ne permettent plus de prendre en considération efficacement les particularités des missions exercées par les agents des Douanes en Surveillance. Aussi, nous sollicitons le décroisement du 1/5^e en 1/4^e avec un calcul sur l'ensemble de la durée d'activité, étendue à la totalité des personnels douaniers concernés par les critères de bonification.

Un autre point revendicatif concerne cette fois-ci les agents des Douanes classés en catégorie sédentaire, alors qu'ils travaillent dans des services ayant des rythmes atypiques de travail (horaires décalés ou en cycles, avec travail la nuit, les week-ends et jours fériés). Ces agents ne disposent pas d'un équivalent du C2P dans le privé et sont exclus du service actif. C'est la double peine pour ces personnels qui ne bénéficient aujourd'hui d'aucune bonification, alors qu'ils exposent leur santé.

Or, ces services dits « atypiques » se développent de plus en plus dans notre administration. L'absence d'une reconnaissance d'exposition de leur capital santé, entraîne un mal être et une perte de sens au travail, ainsi que des turnovers importants dans les services concernés, qui établit un sous-effectif chronique et une surcharge de travail pour ces personnels. C'est un cercle vicieux, où agent et administration sont lésés.

Par la présente, nous sollicitons l'intégration des agents des opérations commerciales, affectés dans un service en horaires atypiques, au service actif des agents des Douanes, sans distinction de corps et de grade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Sébastien RUCART
Secrétaire général UNSA Douanes